

Recalculez votre tarif lié au revenu avant de remettre votre nouvelle attestation à votre milieu d'accueil

Madame, Monsieur,

Votre attestation de tarif lié au revenu expire :

- soit parce que votre enfant a atteint l'âge de 3 ans et demi, 6 ans ou 9 ans ;
- soit parce que vous bénéficiez d'un tarif réduit individuellement ;
- soit parce que votre tarif maximum n'est plus valable après un contrôle par sondage.

Nous vous invitons à procéder à un nouveau calcul via mykindengezin.be avant la fin de ce mois. Nous pourrons ainsi veiller à ce que vous bénéficiez effectivement de l'indexation annuelle prévue.

Attention ! Vous ne pouvez pas demander d'attestation de tarif lié au revenu pendant le premier week-end de décembre.

Votre nouveau taux tient compte de vos revenus récents et de votre situation familiale. Si vous avez droit à un tarif réduit, vous pouvez l'indiquer.

Vous n'êtes plus concerné(e) par la garde d'enfants à un tarif lié au revenu ?

Dans ce cas, vous pouvez ignorer ce courrier.

Comment ?

1. Recherchez votre code enfant : sur votre dernière attestation de tarif lié au revenu, sur votre espace [Mijn Kind en Gezin](#) ou via votre milieu d'accueil.
2. Allez sur www.kindengezin.be et cliquez sur [Mijn Kind en Gezin](#) en haut à gauche avant de parcourir les étapes suivantes :
 - Cliquez sur la tuile « Demander ou simuler tarif lié au revenu » ('Inkomenstarief aanvragen of simuleren').
 - Identifiez-vous avec votre clé numérique (eID, token fédéral ou Itsme).
 - Cliquez sur « Attestation de tarif lié au revenu » ('Attest inkomenstarief aanvragen').
 - Répondez par « Oui » ou « Non » à la question « Souhaitez-vous communiquer vos revenus ? » ('Wens je jouw inkomen bekend te maken?').
 - Sélectionnez la réponse « Oui » à la question « S'agit-il d'un recalcul d'une attestation existante pour cet enfant ? » ('Is dit een herberekening van een bestaand attest voor dit kind?').
 - Dans la case « Je demande un recalcul de mon tarif lié au revenu parce que » ('Ik vraag een herberekening van mijn inkomenstarief aan omdat'), cliquez sur le triangle et choisissez l'option : « Mon attestation expire » ('Mijn attest vervalt'), puis complétez les informations demandées.
 - Cliquez sur « Créer mon attestation » ('Maak mijn attest aan').

Vous pouvez maintenant transmettre votre nouvelle attestation de tarif lié au revenu à votre milieu d'accueil, sauf si ce dernier vous informe que ce n'est pas nécessaire.

Des questions ?

Vous trouverez plus d'informations ici :

- [Questions fréquentes](#) sur le tarif lié au revenu
- [Brochure](#) Tarif lié au revenu pour les parents
- Plus d'informations sur [la garde d'enfants et l'entrée à l'école](#)
- Une autre question ? Contactez dans ce cas votre milieu d'accueil.

Cordialement,
Kind en Gezin

Attention ! Cet e-mail a été généré automatiquement. Veuillez ne pas répondre à ce message. Vous souhaitez contacter Kind en Gezin ? [Vous trouverez toutes nos coordonnées sur kindengezin.be.](https://www.kindengezin.be)